



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 27 novembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
53	58

Date de convocation

21 novembre 2024

Enfance - Convention de mise à disposition de l'Espace 45 entre la commune de Pont de l'Isère, ARCHE Agglo et la MJC des deux Rives

**N° de la délibération
2024-680**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 27 novembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Laëtitia BOURJAT), Mme Agnès OREVE (représenté par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Patrick CETTIER, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

La Commune de Pont de L'Isère, en qualité de maître d'ouvrage, à procéder à la construction d'une salle polyvalente, dénommée « Espace 45 » en lieu et place de différentes salles communales.

Les salles communales détruites étaient notamment et jusqu'alors mises à disposition dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants âgés de 6 à 12 ans, les mercredis et durant les vacances scolaires.

L'opération permet, entre autres affectations, l'hébergement de l'association MJC les 2 Rives et de son accueil de loisirs sans hébergement à destination des enfants de moins de 6 ans (initialement accueillis sur la commune de la Roche de Glun) et de 6 à 12 ans. Les activités de l'AL sont désormais réunies sur un seul et même site. L'opération permettra d'affecter pour les fonctions d'accueil de loisirs sans hébergement une surface de 185 m²

Dans le cadre du règlement arrêté par délibération du 7 juillet 2021 par le Conseil communautaire, la commune a sollicité l'attribution d'un fonds de concours qui lui a été accordée. L'opération étant en lien direct avec les compétences communautaires. Ce dernier s'élève à 375 394 euros HT. Il est versé sur les exercices 2023 et 2024. En contrepartie, la commune s'engage notamment à maintenir l'affectation de l'équipement bénéficiaire à l'hébergement d'un Accueil de Loisirs pendant une durée de 20 ans à compter de sa réception ou de sa mise en service.

Ainsi, la commune de Pont de l'Isère met gratuitement à disposition de l'association MJC les deux Rives les locaux suivant :

- ✓ L'espace Enfance sur l'ensemble de l'année. Cet espace représente une surface de 185m²
- ✓ Les salles Rhône et Isère d'une surface cumulée 70m² sous réserve que ces dernières ne soient pas réservées par ailleurs : les mercredis, durant la période estivale (6 semaines) ainsi que durant l'ensemble des périodes de vacances scolaires à l'exception de celles de Noël.
- ✓ Le hall d'entrée d'une surface de 151 m² les mercredis, durant la période estivale (6 semaines) ainsi que durant l'ensemble des périodes de vacances scolaires à l'exception de celles de Noël.

ARCHE Agglo prend à sa charge les dépenses de fonctionnement, soit les fluides et l'entretien, liées à l'organisation de l'accueil de loisirs, et réalisées par la commune et/ou l'association ;

Ainsi et pour ce qui concerne les locaux mis à disposition, ARCHE Agglo procédera au remboursement suivant :

Pour ce qui concerne les fluides :

	NBRE ENFANTS MAXIMUM ACCUEILLIS PAR LA STRUCTURE	SURFACE DE REF selon le ration 3,5 M ² / enfant	SOIT TRANCHE SURFACE LOCAUX APPLIQUEE	MONTANT FORFAITAIRE JOUR APPLIQUE	NBRE DE JOURS OUVERTURE PLAFOND 2024 - 2026	MONTANT PLAFOND DE PRISE EN CHARGE 2024 (arrondi)
Commune de Pont de l'Isère pour l'AL 3-6 ans	40	125	Entre 100 et 200	29.55€	93 jours AL	2 748€
Commune de Pont de l'Isère pour l'Espace de Vie Sociale	/			14.78€	142 jours	2 098€
TOTAL						4 847€

	NBRE ENFANTS MAXIMUM ACCUEILLIS PAR LA STRUCTURE	SURFACE DE REF selon le ration 3,5 M ² / enfant	SOIT TRANCHE SURFACE LOCAUX APPLIQUEE	MONTANT FORFAITAIRE JOUR APPLIQUE	NBRE DE JOURS OUVERTURE PLAFOND 2024 - 2026	MONTANT PLAFOND DE PRISE EN CHARGE 2024 (arrondi)
Commune de Pont de l'Isère Salle Isère Rhône et Bar	60	210	Entre 201 et 300	44,33€	93	4 122€

Pour ce qui concerne l'entretien :

	TRANCHE SURFACE LOCAUX APPLIQUEE	CANTINE	FORFAIT MENAGE Jour en heure	MONTANT FORFAITAIRE JOUR APPLIQUE EN EUROS	NBRE DE JOUR OUVERTURE PLAFOND 2024	MONTANT PLAFOND DE PRISE EN CHARGE 2024 (arrondi)
Association MJC les deux Rives Pour l'Espace de vie Sociale (AL...)	Jusqu'à 100	NON	2	26.68	93	2 481€

	TRANCHE SURFACE LOCAUX APPLIQUEE	CANTINE	FORFAIT MENAGE Jour en heure	MONTANT FORFAITAIRE JOUR APPLIQUE EN EUROS	NBRE DE JOUR OUVERTURE PLAFOND 2024	MONTANT PLAFOND DE PRISE EN CHARGE 2024 (arrondi)
Commune de Pont de l'Isère Entretien salle Rhône Isère Bar et cantine Pour les 6-12 ANS	Entre 201 et 300	oui	3.5	62.25	93	5789€
Commune de Pont de l'Isère – entretien des locaux de la cantine pour les 3-6 ans	Jusqu'à 100	Oui	2	35.57	93	3308€
Soit total						9 097€

Considérant le projet de convention fixant les modalités :

- de la mise à disposition de l'Espace 45 par la commune de Pont de l'Isère à la MJC des 2 Rives
- de remboursement des fluides et du ménage par ARCHE Agglo

Considérant que la convention de mise à disposition prendra effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans renouvelable une fois par tacite reconduction ;

Considérant l'avis du bureau du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'Espace 45 entre la commune de Pont de l'Isère, ARCHE Agglo et la MJC des deux Rives selon les conditions exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 27 novembre 2024.

Signé électroniquement par :

Frédéric SAUSSET

Date de signature : 02/12/2024

Qualité : Le président ArcheAaolo